



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

disques compacts

Question écrite n° 108809

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la modification des supports de vente de musique. En effet, après la publication du récent rapport, fin août, du cabinet spécialisé Screen Digest, il semblerait que l'on soit amené à observer un déclin des ventes de musique sur support physique, qui pourrait être compensé, en 2010 sur le marché européen, par le développement des formats numériques. Cette transition pourrait préserver les revenus de l'industrie musicale. Toutefois, cette transition ne pourrait intervenir que si ce secteur intègre l'évolution des habitudes des consommateurs et cesse de déplorer la fin du disque. Le marché de la musique numérique en Europe devait voir son chiffre d'affaires, plus que doubler entre 2005 et 2006, de 121 millions d'euros à 280 millions d'euros, et pourrait atteindre même 1,1 milliard d'euros en 2010 selon le cabinet Screen Digest, le nombre de baladeurs numériques devait quant à lui passer de 29 millions en 2005 à plus de 80 millions en 2010. Il lui demande donc de lui préciser la position du gouvernement français face à cette évolution.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108809

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11478